

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à une demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol  
au lieu-dit «La Potence – Le Bois de Pichot» sur la commune de FAUX  
déposée par la SAS AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS (AWEO)  
dont le siège social est situé 140 Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS**

Par arrêté n° BE-2023-06-06 du **- 8 JUIN 2023**, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 32 jours pleins et consécutifs du **vendredi 7 juillet 2023 à 9 heures 30 au lundi 7 août 2023 à 17 heures 30**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de FAUX.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Alain LESPINASSE en qualité de commissaire enquêteur et M. René COUSY en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la **mairie de FAUX (24560)**, 15 Rue des Fargues aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de FAUX aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de FAUX - 15 Rue des Fargues - 24560 FAUX.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

**pref-ep2023-la-potence-faux@dordogne.gouv.fr**

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de FAUX pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>
vendredi 7 juillet 2023	De 9h30 à 12h00
mercredi 12 juillet 2023	De 14h30 à 17h30
vendredi 21 juillet 2023	De 9h30 à 12h00
vendredi 28 juillet 2023	De 14h30 à 17h30
lundi 7 août 2023	De 14h30 à 17h30

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS KUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS (AWEO) à Mme Justine ABGRALL, cheffe de projet - 12 Avenue Carnot - 44000 NANTES PARIS - tél : 06 12 28 95 26 - email : abgrall@akuoenergy.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Faux, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.